



Fiche d'information concernant le site www.reparateurs.ch

Placée sous la devise « Réparer plutôt que jeter! », la plateforme Internet bilingue www.reparaturführer.ch / www.reparateurs.ch se veut un instrument précieux pour sensibiliser la population à la réparation des objets quotidiens. Elle a pour objectif de promouvoir l'activité de réparation en Suisse et de contribuer ainsi à lutter contre la culture du gaspillage.

Elle a notamment pour but:

- d'éviter la production de déchets, de prolonger la durée de vie des appareils et de préserver les ressources naturelles;
- de sensibiliser les consommateurs à la réparation des objets;
- de soutenir les entreprises pour qu'elles proposent des services de réparation, et d'offrir ainsi de bonnes conditions pour favoriser des retombées positives pour l'économie locale.

Pour ce faire, un vaste réseau doit voir le jour à l'échelle suisse. Prévu pour exploiter une plateforme Internet gratuite, il permettra aux consommateurs de trouver rapidement et facilement les services de réparation qui s'enregistreront sur cette plateforme.

Tous les organismes et toutes les associations de droit public peuvent adhérer à l'association Réparateurs et en devenir membre. Les conditions d'adhésion et l'organisation des Réparateurs sont désignées ci-après.

Organisation de l'association Réparateurs

La plateforme en ligne Réparateurs.ch constitue une coopération entre les villes, les communes et les cantons. Elle entend offrir un service neutre, interactif et gratuit à la population ainsi qu'aux entreprises.

La plateforme Réparateurs.ch est organisée sous forme d'association depuis août 2018. Elle remplit notamment les tâches suivantes:

- maintenance et développement de la plateforme en ligne www.reparaturführer.ch / www.reparateurs.ch;
- coordination des travaux nécessaires au support du site Internet (garantie de la qualité et de l'actualité du site);
- garantie de la communication à l'égard du grand public et des entreprises enregistrées;
- mise sur pied d'événements visant à faire mieux connaître la plateforme en ligne Réparateurs.ch;
- octroi de mandats externes pour la réalisation et la production de moyens de communication et la gestion du site Internet;
- entretien des contacts avec les partenaires thématiques (p.ex. protection des consommateurs, Repair Cafés).

L'association Réparateurs fonctionne uniquement s'il y a suffisamment d'entreprises de réparation enregistrées proposant un service de grande qualité. Les membres sont responsables de l'acquisition des entreprises pour les différentes régions. Cette activité peut toutefois être externalisée. Au besoin, il est possible de recourir à une coopération avec une fondation à caractère social.

L'entreprise GLUNZ web & design GmbH, sise à Berne, agit en qualité de partenaire pour le design, le support technique et l'hébergement du site Internet.



Coûts

- La cotisation d'adhésion unique pour les nouveaux membres de l'association Réparateurs s'élève à CHF 5 000.00. Ce montant est géré par l'association et sert exclusivement à l'adaptation des pages Internet en fonction de la région concernée ainsi qu'au développement des Réparateurs.
- Les coûts annuels relatifs à la maintenance et à l'entretien du site Internet ainsi qu'à son hébergement sont facturés aux membres à partir de la deuxième année d'adhésion. Ils s'élèvent à CHF 500.00 par an.
- Les dépenses liées à la communication régionale et à l'acquisition de services de réparation incombent aux membres.
- Si des dépenses plus importantes sont planifiées (p.ex. refonte du site Internet, campagnes de communication, etc.), les membres sont préalablement informés et la question de la participation financière est abordée.
- Les cotisations d'adhésion et cotisations de membre maximales sont déterminées chaque année par l'assemblée des membres.

Aspects juridiques et conditions d'adhésion

- L'adhésion de nouveaux membres est définie par contrat.
- Le retrait de l'association Réparateurs est possible pour chaque fin d'année moyennant un préavis de six mois. En cas de sortie, il ne sera pas procédé au remboursement des paiements effectués.
- L'admission d'un nouveau membre respectivement l'actualisation de la page Internet sont soumises à condition, à savoir l'acquisition d'au moins 50 entreprises issues de la région concernée. La responsabilité en incombe aux nouveaux membres.
- Le matériel publicitaire (flyers, affiches, etc.) pour les Réparateurs est mis à disposition par voie électronique. Il peut être commandé moyennant les frais d'impression et d'envoi ou librement imprimé par l'émetteur de la demande.
- Les membres sont libres d'utiliser le logo des Réparateurs et sont tenus de jouer un rôle actif.
- Le principe de coresponsabilité s'applique à tous les membres en ce qui concerne la réalisation d'un blog vivant et la mise en place d'actions publicitaires et de mesures de communication.

Contact

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous accueillir bientôt comme membre de l'association Réparateurs. Pour tout renseignement complémentaire au sujet de l'organisation de l'association, son histoire, le matériel publicitaire, les conditions d'utilisation, etc., vous pouvez consulter le site Internet www.reparaturfuhrer.ch / www.reparateurs.ch

En cas d'intérêt, veuillez contacter notre secrétariat: Ville

de Berne, Elimination et recyclage

M^{me} Martina Tschan

Responsable des relations
publiques

Tél.: +41 (0) 31 321 79 73

Courriel: Martina.Tschan@BERN.CH